

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 878

présenté par
Mme Buis

ARTICLE 5 QUINQUIES

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« suffisant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « suffisant » apparaissant assez imprécis, il semble préférable de le supprimer.